

### >>> Transport : nouvelle norme européenne contre les émissions de GES

La nouvelle norme NF EN 16258 établit une méthode européenne pour calculer la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre de tous les acteurs qui transportent des particuliers comme des marchandises. Intitulée "Méthodologie pour le calcul et la déclaration de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des prestations de transport (passagers et fret)", elle vient en appui de la réglementation nationale qui entre en vigueur cette année et contribue à atteindre les objectifs fixés par l'Union européenne. Tous les professionnels et tous les modes de transport sont concernés.

L'UE a en effet pris des engagements en faveur de la lutte contre le changement climatique, à remplir d'ici à 2020 (réduction de 20 % des émissions de GES, amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique et part de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie). Pour sa part, la France s'est aussi engagée, à cette date, à réduire de 20 % les émissions de GES du secteur des transports.

D'application volontaire, la norme NF EN 16258 aidera les professionnels à respecter l'obligation introduite dans l'article L. 1431-3 du Code des transports, tout en l'adaptant à ses exigences. Une nouvelle réglementation, applicable le 1<sup>er</sup> octobre prochain, oblige en effet les transporteurs à informer leurs clients sur la quantité de CO<sub>2</sub> émise à l'occasion d'une prestation de transport, de marchandises notamment.

### Emballages ménagers LE TAUX DE RECYCLAGE STAGNE À 67 %

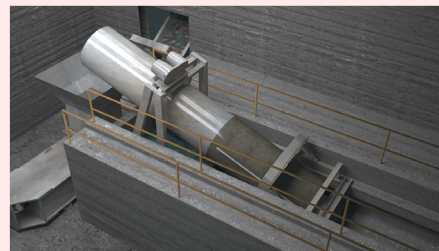
Eco-Emballages a atteint l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement : une réduction de 100.000 t des emballages ménagers mis sur le marché entre 2007 et 2012. En revanche, le taux de recyclage stagne par rapport à 2011 (67 %), en dépit d'une augmentation des soutiens aux collectivités locales. Pour maîtriser les coûts et atteindre les objectifs, Eco-Emballages entend en particulier renforcer son action dans les territoires et mener des opérations spécifiques dans les grandes villes.

De 2007 à 2012, les entreprises se sont fortement impliquées pour réduire leurs emballages et atteindre l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement. 526 bonnes pratiques ont été identifiées grâce à l'indicateur de réduction à la source mis en place par l'éco-organisme, conforme aux normes européennes et validé par l'Ademe. Cet indicateur permet de mutualiser les données des entreprises, de développer les bonnes pratiques pour réduire les emballages à la source et d'informer le consommateur des progrès réalisés.

Pour les matériaux, ce sont le plastique (44 %) et le verre (39 %) qui enregistrent les plus fortes baisses, loin devant le carton (14 %) et les briques alimentaires (moins de 1 %). Malgré tout, depuis 10 ans, le taux de recyclage ne progresse plus assez vite (seulement d'un point par an). Entre 2010 et 2012, les tonnages n'ont augmenté que de 7 % alors que les soutiens aux collectivités locales ont bondi de 34 % pour atteindre 549 M€ en 2012. La France connaît en effet des coûts de collecte sélective élevés et disparates. Ces disparités s'expliquent par l'hétérogénéité des niveaux de services qui doivent être harmonisés et optimisés (fréquence de collecte, passage en points de regroupements et rationalisation des centres de tri). Eco-Emballages et l'Ademe mettent d'ailleurs en place des outils pour aider les collectivités locales à connaître leurs coûts et à les maîtriser. Enfin, l'éco-organisme veut développer le recyclage des emballages en plastique (taux de 22 % aujourd'hui) et le tri dans les villes. Car les urbains ne trient, en moyenne, que 30 kg

de déchets/an/habitant, contre 54 kg pour les ruraux, alors que la population urbaine croît plus rapidement et consomme davantage.

### Technologie/Pulpage INOX BF VEND CHEZ SONOCO PAPER FRANCE



Tambour incliné de 8 m de longueur, l'*Ecodrum* assure le lavage complémentaire et l'égouttage des rejets.

Suite aux très bons résultats obtenus sur son site italien de Cirié, l'usine de Schweighouse-sur-Moder de Sonoco Paper France a choisi la technologie et l'expérience d'Inox BF Lucca pour moderniser et optimiser le traitement et le compactage des déchets de son atelier de pulpage. L'ensemble des rejets en provenance des appareils de décontamination et de la vidange des deux pulpers sont désormais collectés dans un bac qui alimente en continu un *Ecodrum*, tambour incliné de 8 m de longueur, qui assure le lavage complémentaire et l'égouttage des rejets. A la sortie du tambour, un compacteur à piston *Ecocompact IC22* assure le compactage et le transport des rejets vers la zone de stockage. Outre la simplification du système – un ensemble sans tapis ni vis de transfert –, cette installation permettra, notamment grâce à un lavage efficace des rejets, de récupérer les fibres de manière optimale, d'optimiser la décontamination des pulpers et de réduire les coûts d'entretien et d'énergie. Souvent critiquée de par la nature de la matière traitée, l'approche environnementale du dispositif a fait l'objet d'un soin particulier lors de l'étude d'implantation afin d'éliminer les zones à risque de pollution. En France, Inox BF est représenté par la société MedPaper.